

PSE à AIDES : Force Ouvrière quitte la table des négociations

(14 février 2014 - 13h30) Ce midi, le [Snepat-FO](#) qui participe aux négociations sur le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de l'association de lutte contre le sida [AIDES](#), a décidé de se retirer des négociations. La mascarade a assez duré. Les salariés de AIDES sont actuellement en grève dans toute la France à l'appel de l'intersyndicale.

A la veille de Noël, la direction de l'association AIDES avait annoncé un plan de sauvegarde de l'emploi, visant à supprimer 65 postes sur 460. Depuis, les délégations syndicales CFDT, CGT, FO et SUD de AIDES se sont fortement impliquées dans les négociations du PSE. A ce jour, le constat est accablant. Les négociations n'avancent pas, à la fois sur le fond et la forme, comme si nous n'avions jamais négocié. Mais en ce début de semaine, nous gardions encore espoir.

Mardi 11 février, coup de Trafalgar. La direction annonce alors aux syndicats qu'elle ne négociera pas les indemnités de départ, restant ainsi campée sur une position minimale, à savoir celle des indemnités légales (1/5e de mois de salaire par année d'ancienneté). Ce minimum ne se voit que dans le cas d'entreprises en liquidation judiciaire, ce qui n'est pas le cas de notre association. Cette crispation n'est pas acceptable car elle se situe sur l'un des éléments les plus importants du PSE. Elle constitue un casus-belli. Les négociations ne se déroulent pas de manière loyale. Ce matin, la direction n'était toujours pas en état de faire une nouvelle proposition convenable et ferme comme base de négociations. La direction joue la montre.

En conséquence, Force Ouvrière a décidé de se retirer des négociations.

Les militants salariés de AIDES font les frais d'une triple-crise : crise de gouvernance, de démocratie interne et de financement de la lutte par les pouvoirs publics. Rappelons les points d'achoppement principaux évoqués dans notre communiqué de presse du 12 février (<http://goo.gl/mnaw6g>) qui ont amené les salariés à se mettre en grève aujourd'hui :

- légèreté dans le choix du cabinet de reclassement choisi unilatéralement, sans cahier des charges et ... en liquidation judiciaire
- construction du PSE de telle manière à cibler salariés et non des postes
- refus de négocier les indemnités de licenciement : la direction s'en tient au strict minimum légal (1/5 de mois par année d'ancienneté)
- imprécision et manque de rigueur dans l'élaboration du plan de départ volontaire qui n'est pas à la hauteur des enjeux d'un tel dispositif

absence de méthode qui s'exprime notamment par le refus d'extension du temps de négociation malgré les problèmes qui s'amoncellent autour du PSE

Contact FO-Snepat

Romuald Chaussivert - 06 85 66 99 48

[Facebook](#) [web](#)